

MONFERRAN SAVES
Bulletin communal n°67
Janvier 2019



Rétrospective Photographique du Centenaire du 11 Novembre



CONSEIL MUNICIPAL

Vous souhaitez vous
rendre à la mairie ?

Nous vous
accueillons les
lundi, jeudi et
vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
Et le mercredi de 9h
à 12h

RAPPEL ADMINISTRATIF

***Vous devez renouveler
votre CNI ou votre
Passeport adressez-
vous aux Mairies
compétentes et
équipées du matériel
nécessaire au recueil
des demandes :
GIMONT 0562677002
L'ISLE-JOURDAIN
0562073250
SAMATAN 0562623019***

Conseil Municipal :

Adhésion à la Fondation du Patrimoine :

Le Conseil Municipal a pris la décision d'adhérer à la Fondation du Patrimoine lors de la séance du 3 octobre 2018.

Le but de cette adhésion est de permettre à tous ceux qui le désirent et qui ont un projet commun de restauration d'obtenir des aides techniques, administratives pour la sauvegarde et la valorisation de notre patrimoine.

Gestion des Haies en bord de voies publiques :

La commune effectue un entretien différencié des bords de routes et chemins. Concrètement, les services municipaux taillent ou élaguent les haies, et fauchent les talus, en fonction de nombreux éléments : sécurité routière, gêne aux usagers de la route, présence éventuelle de réseaux, difficultés d'accès, consolidation de talus, etc.

Cette gestion différenciée s'appuie sur un diagnostic des bords de voirie réalisé par l'association « Arbre et paysage » du Gers. Son principe est de concilier plusieurs objectifs :

- dégager la visibilité pour les usagers de la route, sans leur donner l'envie « d'appuyer sur le champignon » ;
- enrichir le paysage communal, sur le plan esthétique mais surtout pour en améliorer les « ressources » en termes d'eau, de sol et de biodiversité ;
- favoriser l'installation naturelle d'arbres par une technique de non broyage ou broyage sélectif (les jeunes arbres prometteurs sont ainsi protégés), afin de limiter les flux de ruissellement et de renforcer les talus ;
- assurer la continuité écologique, c'est ce qu'on appelle la trame verte et bleue. »

Aussi, il est important que les propriétaires fonciers aillent dans le même sens, afin que l'intervention des services communaux et des riverains soient cohérentes.

Vous pouvez consulter tous les comptes rendus des divers conseils municipaux sur le site de la commune ou en mairie.

CULTURE / SPORT



Bibliothèque Communale « Histoires sans fin »

Mesdames FABRE et DANELON sont accompagnées depuis peu par Madame SEJOURNE.

La bibliothèque diversifie ses activités :

- L'atelier **TRICOTHÉ** se propose d'ouvrir le samedi après-midi dans les locaux de la Bibliothèque.

Nous pourrions apprendre les bases du tricot, créer des modèles ... tout en partageant thé et biscuits et pourquoi pas quelques lectures.

Le créneau horaire reste encore à définir.

Si vous êtes intéressé-e-s écrire à l'adresse suivante tricothe@orange.fr

- Une **grainothèque** va voir le jour dans la bibliothèque. Il s'agit d'échanger les graines issues de nos potagers. Une boîte sera mise à disposition pour déposer dans des enveloppes les graines de fruits, légumes ou fleurs récoltées à chaque saison.

Offrez-vous un moment de lecture et de détente

Mardi de 17 à 19 heures

Mercredi de 16 à 18 heures

et Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.



ASSOCIATION SPORTIVE MONFERRANAISE

Le Dimanche 16 décembre, l'ASM a organisé son traditionnel goûter de Noël auquel étaient conviés tous les licenciés.

Des animations de Noël ont été proposés aux enfants suivies d'une remise de cadeaux portés par le Père Noël.

L'après-midi s'est conclu avec un goûter particulièrement apprécié de tous et toutes.

L'ASM remercie du bon accueil reçu pour la tournée des calendriers et présente à tous les Monferranais ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Festivités de l'ASM pour ce trimestre :

- Loto le vendredi 25 janvier 2019 à 21 heures à la salle des fêtes
- Une soirée « Estouffadou !!! » Repas dansant est organisée le Samedi 9 février 2019 à partir de 19 h 30 par la section animation « Tournoi de Baillargues » à la Salle des Fêtes. Les bénéficiaires récoltés lors de cette soirée permettront aux joueurs des catégories U11 et U13 de participer à ce tournoi, le week-end de Pâques, à moindre coût.

Au menu de la soirée : Apéritif : Soupe Champenoise - Effilochés de charcuterie - Pizzas Repas : Civet de Canard accompagné de tagliatelles – Tartelettes aux fruits pour les adultes et Hamburgers-Pommes de terre sautées-Glace pour les enfants. Nous comptons sur la présence de nombreux Monferranais !!! N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Inscriptions et renseignements auprès de Caty SANS au 06.22.22.01.53 au plus tard le lundi 4 février 2019.

- Loto le vendredi 5 avril 2019 à 21 heures à la salle des fêtes



Les Nouveaux Terriens

La table d'hôtes "Les nourritures terrestres" se poursuit en 2019 selon la même formule conviviale.

- Une entrée, un plat, un dessert et un verre de vin
- Une grande table, une cheminée (pour l'hiver), un jardin (pour l'été) du côté convivialité.

Prochaines dates :

- Dimanche 3 février
- Dimanche 17 février
- Dimanche 17 mars.

Pour réserver et connaître les menus, les thèmes de nos rencontres et savoir comment venir, plusieurs solutions :

Par téléphone au 06 38 22 74 18

Par email : resa@nourrituresterrestres.eu

ou inscrivez-vous directement sur le site www.nourrituresterrestres.eu pour recevoir la lettre d'information.

MUSIQUE — CHORALES... « ATELIER CHANT » & « CHANT TRAD »



« Chant Trad »

Un Concert de chorales au profit des Restos du Cœur sera organisé le

Samedi 30 mars 2019 à 20 heures 30 à la Salle des Fêtes

L'entrée et les dons seront libres. Les Chorales Monferranaises « Atelier Chant » et « Chant trad » participeront à ce concert ainsi que la chorale d'Auch « Escapes Vocales Musiques du Monde ».

Venez nombreux les écouter et soutenir les Restos du Cœur



« Atelier chant »

L'« Atelier Chant » a repris ses répétitions sous la direction de Véronique GIRAUD.

La chorale est intervenue lors de la célébration du Centenaire de l'armistice de la guerre de 1914/1918, devant un public ému.

Vous trouverez ci-dessous les dates des prochains concerts.

- 13/04/2019 En l'église de Cologne, en compagnie de deux autres chorales. « Le chant du Girou » de Bruguieres et La Chorale « Save Gospel » de Saint-Paul
- 9/06/2019 à Monbrun. (autres chorales à définir pour l'instant)

Nous recherchons toujours des chanteurs hommes et femmes pour tous les pupitres. Notre répertoire, est varié, chant du monde, Gospel, variété....

Si vous aimez chanter, il n'est pas trop tard venez nous retrouver.

Les répétitions ont lieu le Mardi soir de 20 h à 22 h tous les 15 jours.

Vous pouvez contacter Mme LABORDE Annie, 06.72.48.72.11

mail : annielaborde32@orange.fr

POUR INFO



CUISINE CENTRALE – PORTAGE A DOMICILE DES REPAS SUR LA
COMMUNE

Depuis mi-octobre la Société Ansamble a développé son activité avec des portages de repas à domicile.

Le Chef Gérant propose des Menus avec 6 composants :

- * 1 Potage
- * 1 Entrée
- * 1 Viande avec 1 Accompagnement
- * 1 Laitage
- * 1 Dessert
- * 1 Pain

Du Lundi au Vendredi avec une livraison tous les jours et le Vendredi livraison pour le weekend.

Le Chef gérant et son équipe travaillent des produits frais et locaux.

Si ce service vous intéresse, pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

Le Responsable de la Cuisine Centrale  **Ansamble**
Restauration et services au plus près des territoires

Monsieur Lionel Bert au : 06/42/76/34/75 ou

La Conseillère Municipale **Madame Sandrine Barrau au : 06/34/58/22/93**

L'ESSOR



L'Essor remercie la commune pour la réalisation du City Stade.

La participation de 2 jeunes majeurs au montage du matériel a été très valorisante pour eux.

L'ensemble des jeunes apprécie ce lieu de détente.

REVISION DES LISTES ELECTORALES



Les principales évolutions introduites par la réforme :

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : actuellement, passé cette date, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante. Avec l'entrée

en vigueur du Répertoire Electoral Unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année. Il y a cependant une date limite d'inscription pour chaque scrutin, fixée dans le cas général au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin. Pour le scrutin des Européennes 2019, la date limite d'inscription est le dernier jour du deuxième mois précédent le scrutin, à savoir le samedi 30 mars.

La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment :

- elle permet aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrit sur la liste électorale de la commune ;

- pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Pour la mairie, la loi n°2016-1048 introduit plusieurs changements importants :

- les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année ;
- la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire, avec contrôle à posteriori par une commission de contrôle ;
- l'Insee applique directement dans le répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

RECENSEMENT CITOYEN



Mois de naissance	Date limite de recensement en mairie
Nés en octobre, novembre, décembre 2002	31 mars 2019
Nés en janvier, février, mars 2003	30 juin 2019
Nés en avril, mai, juin 2003	30 septembre 2019
Nés en juillet, août, septembre 2003	31 décembre 2019

Cette démarche est obligatoire pour tous les jeunes gens, filles et garçons, de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans. Doivent se présenter en mairie les personnes nées entre le 1^{er} octobre 2002 et le 30 septembre 2003.

La présence du jeune et la présentation du livret de famille, de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sont nécessaires à cette démarche.

URBANISME



DES REPONSES A VOS QUESTIONS

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Une Déclaration Préalable est exigée si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol inférieure à 40 m² en zone Urbaine et 20 m² dans les autres zones (par exemple : surélévation, création d'une véranda, d'un garage ou d'une dépendance).

Attention : entre 20 m² et 40 m², un permis de construire est obligatoire si les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150 m² une fois les travaux achevés (ce qui implique le recours à un architecte).

Vous trouverez dorénavant des informations sur la réglementation en matière d'urbanisme dans chaque bulletin communal à paraître.

REUNIONS PUBLIQUES PLUIH

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de la phase de concertation, la Communauté de Communes organise une réunion publique afin d'informer la population sur les deux phases que nous finalisons, le diagnostic et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

3 réunions publiques sont organisées dans 3 communes de la Gascogne toulousaine afin de pouvoir toucher le maximum de personnes :

- A la salle des fêtes de Monferran-Savès, la réunion a eu lieu le Jeudi 10 janvier à 19h00
- Mardi 22 Janvier - 19h00 à la salle des mariages à la mairie de l'Isle-Jourdain
- Jeudi 7 Février – 19h00 à la salle Polyvalente (espace marcel Clermont) à Fontenilles

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RN124 – ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre du projet d'aménagement de la RN124 - Section Gimont/L'Isle-Jourdain sur le territoire des Communes de Monferran-Savès et de L'Isle-Jourdain une enquête publique parcellaire se déroulera pendant 23 jours entiers et consécutifs, dans les mairies de l'Isle-Jourdain et de Monferran-Savès du lundi 21 janvier 2019 au mardi 12 février 2019 inclus. La Mairie de l'Isle-Jourdain a été désignée siège de l'enquête publique.

Un dossier d'enquête sera à disposition du public dans les Mairie de l'Isle-Jourdain et de Monferran-Savès aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la Mairie de l'Isle-Jourdain, mairie siège de l'enquête publique, les :

- lundi 21 janvier 2019 de 9 h à 12 h
- samedi 2 février 2019 de 9 h 30 à 12 h 30
- mercredi 6 février 2019 de 14 h 30 à 17 h 30
- mardi 12 février 2019 de 14 h 30 à 17 h 30.

LE PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE
L'IMPÔT S'ADAPTE
À VOTRE VIE

PRELEVEMENTS A LA SOURCE

En janvier est entrée en vigueur le prélèvement à la source (PAS) pour l'impôt sur le revenu. Ce nouveau système n'impacte pas la méthode calcul de l'impôt actuelle ni son montant mais son mode et fréquence de collecte.

❖ Qu'est ce que cela change pour les revenus des retraites ?

D'un point de vue administratif, pas grand-chose. Les contribuables à la retraite continueront de recevoir une déclaration d'impôts sur le revenu qu'il leur faudra remplir et renvoyer à l'administration. Cette même administration communiquera directement le taux de prélèvement à la source obtenu à la Caisse de retraite qui commencera à prélever l'impôt chaque mois sur leur pension à partir du 1^{er} janvier 2019.

Si vous n'êtes pas imposable, rien ne change pour vous, vous n'aurez aucun prélèvement.

❖ Le Prélèvement à la Source des revenus des indépendants (dont agriculteurs) et revenus fonciers

Dans le cadre du prélèvement à la source, les indépendants, micro-entrepreneurs et travailleurs non-salariés (TNS) ainsi que les bénéficiaires de revenus fonciers régleront leur impôt sur le revenu chaque mois ou chaque trimestre à travers des acomptes calculés par

l'administration fiscale, et prélevés automatiquement.

Point fondamental : les montants payés correspondront à l'impôt de l'année en cours, et non de l'année précédente.

Le nouveau système de prélèvement à la source autorise le professionnel indépendant (et le bénéficiaire de revenus fonciers) à modifier en cours d'année le montant de ses acomptes, par exemple pour anticiper une forte variation de revenus.

❖ **Comment s'applique le Prélèvement à la Source pour les salariés ?**

L'impôt sera prélevé à la source par le tiers versant les revenus (employeur, pôle emploi, caisses de sécurité sociale, etc) en fonction d'un taux de prélèvement calculé et transmis par l'administration fiscale. La mise en place du prélèvement sera automatique.

L'administration fiscale reste votre interlocuteur unique pour tout ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

Pour plus d'information sur le prélèvement à la source :

- Consultez le site www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source
- Consultez votre espace personnel sécurisé sur le site www.impots.gouv.fr
- Contactez l'administration fiscale au 0811 368 368 (coût 0.06 €/min + prix appel) ou en appelant le numéro non surtaxé dédié qui est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2019.



SOURCE FLEURIE

Nous avons constaté, milieu novembre, que l'eau de notre Source Fleurie devenait rouge et que les poissons flottaient sans vie. Nous avons d'abord cru à de la pollution.

Un inspecteur de l'Environnement s'est déplacé pour faire les constatations qui s'imposaient : suite aux fortes chaleurs de cet été et de cet automne et à la décomposition des feuilles tombées à l'automne en quantité importante, la cause de la mortalité piscicole est la quasi absence d'oxygène dans l'eau. Il nous a été fortement déconseillé de réintroduire des poissons dans la mare au risque que la mortalité piscicole se renouvelle.



CITY-STADE - ESPACE LUDO-SPORTIF

L'inauguration du nouveau terrain multisports « city-stade » de la commune a eu lieu le Samedi 3 novembre 2018. Merci à tous d'avoir partagé ce moment convivial. Nous espérons que l'utilisation de ce site sera un plaisir pour tous. Un toboggan va être installé afin que les tous petits aient aussi leur espace de détente et de loisirs.

CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 8 MAI 1945

Afin de partager et échanger,

Vous êtes tous chaleureusement invités par le Conseil municipal à assister à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 qui aura lieu le



Mercredi 8 mai 2019

à 11 heures à Garbic

à 11 heures 30 à Monferran-Savès

Un verre de l'amitié vous sera offert à la salle des fêtes en clôture de la cérémonie.

COURRIER - ADRESSAGE



Depuis 1 an vous avez une nouvelle adresse. Afin de faciliter la distribution de votre courrier pensez à effectuer auprès de vos prestataires et interlocuteurs votre changement d'adressage. Nous avons changé de facteur et la distribution du courrier se fait en fonction du nouvel adressage alors merci de faire un petit geste pour faciliter et améliorer la qualité de nos services postaux. Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à contacter la Mairie.

ENCOMBRANTS

Si vous avez des encombrants merci de retenir les dates ci-dessous et de ne pas déposer vos déchets près des conteneurs poubelles ménagères.

COLLECTE ENCOMBRANTS

*Jeudi 21 février 2019
Jeudi 25 avril 2019*



COLLECTE DECHETS VERTS

*Mardi 19 mars 2019
Mardi 16 avril 2019
Mardi 14 mai 2019*

Inscription en mairie au plus tard 48h avant.



Le jardinage et l'hiver !!!

Qu'il fasse froid ou doux, qu'il pleuve ou qu'il vente, il y a toujours quelque chose à faire au jardin (ou pour le jardin) en hiver. Sans hésitation, jardiner en hiver c'est possible : voici quelques activités envisageables en cette saison...

Pas moyen de sortir ? Préparez le jardin pour le printemps !

Pas de chance, **la pluie tombe sans discontinuer** ou bien le **mercure est tellement bas** dans le thermomètre que rien que le regarder vous donne froid. Il faut donc rester dedans... Pour y faire quoi ?

Feuilletez les catalogues et préparez vos commandes de plantes

Les catalogues de printemps des véricistes sont sortis. Plongez-vous dedans et préparez vos commandes de bulbes, végétaux ou mini mottes. Si les nouveaux ne sont pas encore disponibles, reprenez ceux de l'an dernier : d'une année sur l'autre, une bonne quantité de variétés ne change pas.

Repensez votre plan de jardin et réfléchissez aux changements à effectuer

Préparez les grands travaux ! Sur la base du plan de votre jardin, ou bien grâce à vos souvenirs pas encore trop anciens, couchez sur le papier la liste des plantations ou déplacements de végétaux que vous envisagez. Vous serez surpris(e) : ce n'est pas si facile, ça vous obligera à réfléchir aux choses tout en suscitant des idées. Le jeu en vaut la chandelle : même les jardins "désordonnés" ont besoin d'une structure... cachée !

Il fait froid mais sec : gros travaux en extérieur

Le temps idéal pour les travaux de force à l'extérieur !

Installer un système d'arrosage enterré ou goutte à goutte

Vous pouvez mettre en place l'arrosage enterré, et/ou les conduits principaux de votre goutte à goutte. C'est en cette période, où la végétation est en repos, où vous ne risquez pas de blesser de plantes, que cette opération est la plus aisée. Mais bien sûr, la plupart des jardiniers oublieux se lancent là-dedans au mois de juin, lors des premières alertes de chaleur...

Allées rénovées ou à créer ?

Tracez vos nouvelles allées ou remettez l'existant en état. Un feutre géotextile placé sous les graviers ou les écorces de pin évite l'envahissement par les mauvaises herbes.

Elaguez les arbres

C'est lorsque la sève est bien redescendue que les coupes doivent être pratiquées sur la plupart des arbres.

Côté arbustes, attendez la fin de l'hiver pour tailler la plupart des arbustes à floraison estivale. Ne touchez surtout pas aux arbustes à fleurs de printemps ou à floraison hivernale (sinon, vous n'aurez pas de fleurs cette année !).

Temps mitigé : plantez, nettoyez

Plantez

S'il ne gèle pas, de nombreuses plantations peuvent être envisagées. Plantez les rosiers, les arbustes de printemps, installez les haies...

Il a plu récemment : désherbez !

Le sol est encore meuble : c'est le moment de vous attaquer à l'arrachage manuel des plus grosses touffes de mauvaises herbes. Tout de même plus respectueux que l'emploi d'un désherbant...

Nettoyez

Quelques minutes suffisent pour être utile. Un peu de mousse à enlever sur les arbres fruitiers, de mauvaises herbes au milieu des allées ou contre la maison... (lire : Les meilleurs outils pour désherber). Pensez aussi à réviser vos outils de jardin, à les nettoyer, les aiguiser, les graisser et, si besoin, changer les pièces défectueuses... Ou en choisir de nouveaux !

Ramassez les feuilles mortes

Mettez ces feuilles sur le tas de compost ou au pied d'un arbuste un peu fragile en guise de protection hivernale.



**Festivités du premier trimestre 2019
organisées par les différentes associations
communales**

- ❖ **25 janvier 2019 : LOTO de l'ASM**
- ❖ **3 février 2019 : Repas « Les Nouveaux Terriens »**
- ❖ **9 février 2019 : Soirée « Estouffadou » Repas Dansant de l' « ASM »**
- ❖ **17 février 2019 : Repas « Les Nouveaux Terriens »**
- ❖ **30 mars 2019 : Soirée CHORALES – RESTOS DU COEUR**
- ❖ **5 avril 2019 : LOTO de l'ASM**

Pensées Libres

Et ce 2018

Un peu comme une année qui se termine en cul de sac.

Alors de cette impasse, faut-il faire un demi-tour ?

Bardé d'une valise qui s'appellerait Progrès.

Pendant qu'on nous prépare l'impôt à la source, d'autre ont vu l'eau arriver dans la maison.

Concours de circonstances ? Peut-être mais quand même cette similitude ?

Puisque dans les deux cas, on en voit les dégâts que lorsqu'ils se retirent.

Pourtant Monsieur Pagnol nous avait tout expliqué dans « La Fille du Puisatier » !!!

Qu'avons-nous retenu ?

Ces dernières décennies, on nous a surtout dit : un téléphone, un volant, la vie c'est droit devant !!!

Mais voilà qu'aujourd'hui, gare à l'addiction !!! Les deux sont dangereux.

Où en sommes-nous vraiment ???

Messieurs les Technocrates, trop de règlements paralysent les hommes.

Messieurs les Politiques, le citoyen est avant tout un être humain qui ne demande qu'à décider, vivre et participer.

Vous, qui n'avez de cesse d'éloigner ses nécessités, ses services, ses repères.

Faudrait-il penser à remettre l'homme au service de l'homme ?

Cesser de n'adorer qu'un Dieu et qui s'appellerait Crésus !!!

A que voilà de la besogne Messieurs les dignitaires !!!

D'autant qu'il vous faudra toujours savoir apprécier au mieux, même la sagesse d'un peuple sans doute exaspéré.

Etienne BAYONNE

Prochain bulletin en Avril ou Mai.